

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de la Police Nord Vaudois
du mardi 19 juin 2018

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,
Madame la Présidente du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le **Préavis 01/2018 du Comité Directeur sur les comptes 2017**, composée de Mme Paulette Visinand, ainsi que de MM. Bernard Annen, Christophe Décoppet (suppléant) et Jean-François Tosetti (rapporteur) – Mme Gloria Capt n'ayant pu nous rejoindre en cours de séance et M. Serge Berthoud étant excusé -, s'est réunie le mardi 5 juin 2018, dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de Mme Valérie Jaggi Wepf, présidente du CODIR ainsi que de M. le Major Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois et de M. Vincent Audemars, chef de la Police administrative.

Avant de procéder à l'examen détaillé de l'ensemble des comptes 2017, la Commission a noté que la nouvelle Commission, dite « permanente », n'avait pas été appelée à siéger depuis sa nomination.

Elle a enregistré que le Service Cantonal des Communes et du Logement a refusé de valider les modifications apportées par le Conseil intercommunal de Police Nord vaudois aux articles 9, 10, 11 et 42 dans sa séance du 7 novembre 2017. Un nouveau préavis sera établi par le CODIR pour être soumis au Conseil cet automne, afin que les statuts de l'association puissent être signés par le Conseil d'Etat.

Au bénéfice d'une accréditation provisoire depuis 2012, Police Nord vaudois a obtenu en décembre 2017 son accréditation définitive, telle que définie dans la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV). Le Commandant est d'avis que l'Outil d'Analyse des Besoins Sécuritaires doit maintenant être revu. Le Rapport de la Cour des Comptes sur la police coordonnée sera remis aux membres de la Commission, pour information.

Ayant reçu des réponses satisfaisantes à toutes les questions en rapport avec la gestion de la Police Nord Vaudois, la Commission fait les constats suivants :

1. Les communes qui ne financent pas de manière spécifique leur sécurité, ont payé leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt, le solde étant réparti entre Yverdon-les-Bains (81,62 %) et Orbe (15,65 %), selon la pondération prévue dans le protocole initial.
2. Grâce aux économies réalisées par rapport aux prévisions 2017, la facturation des coûts de la police régionale aux Communes partenaires est inférieure de CHF 540'160.00, dont CHF 464'590.00 pour Yverdon-les-Bains et CHF 95'100.00 pour Orbe. Les autres Communes voient leur contribution augmenter globalement de CHF 19'530.00, en lien avec l'évolution du point d'impôt calculé selon les chiffres de la péréquation 2016, et conformément au nombre d'habitants au 31.12.2016 également.

En conclusion, nous vous proposons d'adopter les comptes 2017 tels qu'ils vous ont été présentés et de valider la répartition par Commune telle qu'elle figure en annexe au Préavis 01/2018 du CODIR.

* * * * *



Comme programmé, les membres de la Commission ont pu visiter à l'issue de la séance, le Centre d'engagement et de transmission de Police Nord vaudois, qui utilise depuis fin novembre 2017 - à titre d'essai - la version décentralisée de SAGA (Système d'aide à l'engagement de la Police cantonale). Cet outil, qui permet déjà à PNV et à la Police de l'Ouest lausannois de gérer leurs propres opérations avec une efficacité augmentée, sera mis à disposition des autres polices régionales dans le courant de 2018.

Pour la Commission

Le rapporteur :


J. P. Fosetti

Les commissaires :

 P. Visinard  B. Annen
C. Décoppet
